

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 9 novembre 2009****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. MAGLICA) - Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme GAUTHIE (pouvoir Mme CHATILLON) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)
Membres absents : M. MARTIN - M. ALLAERT - Mme VANDRIESSE

OBJET**DE LA DELIBERATION****Divers bâtiments - Construction de préaux - Demandes de permis de construire**

M. IZIMER, au nom de la commission de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, expose :

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre la construction d'un préau, d'une part, à l'école élémentaire Monts de Vignes, située 2, rue Vice-amiral Violette, d'autre part, à l'école maternelle Flammarion, située 10, rue Camille Flammarion, le dépôt de demandes de permis de construire s'avère nécessaire.

Les travaux consisteraient en la construction de préaux d'environ 50 m² de surface hors oeuvre brute (shob).

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à déposer les demandes de permis de construire des préaux à l'école élémentaire Monts de Vignes et à l'école maternelle Flammarion, dans les conditions proposées.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

24 NOV. 2009

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 24/11/09

